

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

19 JANVIER 2016. - Arrêté ministériel agréant des organismes d'éducation à la nature et aux forêts et renouvelant certains agréments

Le Ministre de la Nature,

Vu la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, l'article 31bis, inséré par le décret du 28 juin 2001;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 février 2002 relatif à l'agrément des organismes d'éducation à la nature et aux forêts et à l'octroi de subventions pour leurs activités de formation et de sensibilisation au patrimoine naturel wallon;

Vu la demande des ASBL;

Considérant qu'elles réunissent les conditions visées aux articles 3 et 4 de l'arrêté précité;

Vu l'avis favorable de la Commission d'agrément donné en date du 11 décembre 2015;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2015 agréant et renouvelant l'agrément d'organismes d'éducation à la nature et aux forêts,

Arrête :

Article 1er. L'agrément en tant qu'organisme d'éducation à la nature et aux forêts est accordé aux ASBL citées ci-dessous :

N° d'agrément	Nom des ASBL	Adresse	CP	Localité
16/A001	Action environnement	Beauvechain		Rue du Moulin à Eau 191320 Beauvechain
16/A002	Amitiés marcquoises	Rue du Village 42	7850	Marcq
16/A003	Ardenne et Gaume	Rue de Liège 29	4800	Verviers
16/A004	Association pour la sauvegarde et la promotion des écrevisses indigènes	Rue Hocheporte 5	4910	Theux
16/A005	Atelier environnement	Rue de la Laiterie 5	6941	Tohogne
16/A006	Au Pays de l'Attert	Voie de la Liberté 107	6717	Attert
16/A007	AVES Ostkantone	Worriken 9	4750	Butgenbach
16/A008	Bois Monard de Farciennes	Rue du Calvaire 16	6250	Presles
16/A009	Cercles des Naturalistes	Rue des Ecoles 21	5670	Vierves-sur-Viroin
16/A010	Chouette Nature	Rue Saint-Joseph 65	5670	Frasnes-lez-Couvin

16/A011	Cuisine sauvage	Rue d'Oignies 21	5100	Jambes
16/A012	Domaine de Mozet	Rue du Tronquoy 2	5340	Mozet
16/A013	Ecotopia	Rue d'Angleur 92b	4130	Tilff
16/A014	Grandeur nature	Rue du Cimetière 35	6230	Pont-à-Celles
16/A015	Guide nature des Collines	Rue Gualbert 33	7540	Kain
16/A016	Haute Ardenne	Route de Botrange 137	4950	Robertville
16/A017	IDEF	Rue de Stierlinsart 47	5070	Fosses-la-Ville
16/A018	Jeunes et Nature	Rue d'Edimbourg 26	1050	Ixelles
16/A019	La leçon verte	Rue du Printemps 86	1380	Ohain
16/A020	La Maison de Léaucourt	Chemin des Etangs 12a	7742	Hérinnes-lez-Pecq
16/A021	L'Amusette	Rue Bruneault 33	7022	Mesvin
16/A022	Le Baluchon	Rue de Montigny 29	6000	Charleroi
16/A023	Le Fagotin	Roua 10	4987	Stoumont
16/A024	Les Amis du Parc de la Dyle	Rue des Moulins 10	1390	Archennes
16/A025	NATAGORA/RNOB	Rue d'Edimbourg 26	1050	Bruxelles
16/A026	NATECOM	Rue Jean Jaurès 89	7134	Leval-Trahegnies
16/A027	Nature et Vie Sauvage	Rue Froidefontaine 1	4577	Outrelouxhe
16/A028	Société royale des naturalistes de Charleroi	Rue des Déportés 44	6120	Jamioulx
16/A029	Vert Pomme	Rue du Souvenir 4	6960	Odeigne
16/A030	Virelles Nature	Rue du Lac 42	6461	Virelles

L'agrément est octroyé pour une période de trois ans à compter du 31 décembre 2015.

Art. 2. L'agrément des associations reprises dans l'arrêté ministériel du 26 juin 2015 agréant et renouvelant l'agrément d'organismes d'éducation à la nature et aux forêts est prolongé jusqu'au 31 décembre 2017.

Namur, le 19 janvier 2016.

R. COLLIN

Publié le : 2016-02-11